

TABLE DES MATIERES

<p>I. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES..... 4</p> <p>1. Observations générales..... 4</p> <p>2. Les recettes fiscales 5</p> <p> a) Impôt des personnes physiques 5</p> <p> b) Impôt des personnes morales..... 7</p> <p> c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières 8</p> <p> d) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital 9</p> <p>3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par Services..... 9</p> <p>Administration générale 9</p> <p>Finances 9</p> <p>Ecoles 10</p> <p>Police locale et mobilité 11</p> <p>Génie-civil 12</p> <p>Urbanisme et architecture 13</p> <p>Sports 13</p> <p>Institutions et assurances sociales 13</p> <p>Aide sociale 13</p> <p>II. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES..... 14</p> <p>Observations générales..... 14</p> <p>Evolution de charges entre 2005 et 2014 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)..... 15</p> <p>1. Résultats par Services (classification administrative)..... 16</p> <p>2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par Services..... 17</p> <p>Administration générale 17</p> <p>Finances 17</p> <p>Ecoles 18</p> <p>Police locale et mobilité 18</p> <p>Génie-civil 18</p>	<p>Urbanisme et architecture 19</p> <p>Sports 19</p> <p>Institutions et assurances sociales 19</p> <p>Aide sociale 20</p> <p>3. Analyse spécifique de quelques centres de charges 21</p> <p> a) Les charges du personnel 21</p> <p> b) Les charges financières 22</p> <p>Charges des intérêts passifs de 2005 à 2014 24</p> <p>Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux 24</p> <p>III. ANALYSE DU BILAN 26</p> <p>1. Actif 26</p> <p>Patrimoine financier 26</p> <p>Patrimoine administratif 26</p> <p>2. Passif 27</p> <p>IV. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2014 28</p> <p>Représentation graphique des indicateurs 30</p> <p>V. ANALYSE 31</p> <p>VI. RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS..... 32</p>
---	---

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 14 avril 2015)

39 - 2011 - 2016 : Comptes de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2014 :

a) Comptes généraux de la Commune :

Total des revenus	234'081'739.43
Total des charges	<u>232'872'645.23</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>1'209'094.20</u></u>

b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	15'346'706.02
Total des charges	<u>15'289'755.98</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>56'950.04</u></u>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

Remarques préliminaires

Les comptes 2014 présentent un excédent de revenus de CHF 1'209'094.20 contre un excédent de charges budgétaires de CHF 208'668.00, soit un peu plus de 1.4 million que prévu au budget.

Cet excédent de revenus représente le 0.58% du total des recettes de CHF 209'640'328.55 (imputations internes de CHF 24'441'410.88 déduites). Les comptes 2013 s'étaient bouclés par un excédent de charges de CHF 5'414'198.22.

Il faut relever que cet exercice est le premier qui tienne compte de l'augmentation du taux d'impôt à 81.6% décidée dans le cadre du budget 2014. Toutefois, l'effet de cette augmentation n'est pas entièrement retrouvé dans le résultat de l'exercice 2014, qui comprend des provisions d'impôts pour 2013, encore au taux de 77.3%. Il faudra attendre mi-2016, date à laquelle paraît le rapport du Service cantonal des contributions, pour vérifier le rendement de l'impôt 2014, tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques.

De plus, suite aux mesures d'économie prises par l'Etat, on constate une baisse de l'impôt sur les véhicules et les cycles de CHF 91'234.70, laquelle n'était pas intégrée dans le budget 2014.

Une dernière tranche de la participation de l'Etat au financement de la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine a été attribuée à l'amortissement extraordinaire des travaux de l'école du Botzet pour CHF 679'286.00 (amortissement total) et à ceux de la Heitera pour CHF 648'691.00. L'amortissement a été compensé par une reprise à la réserve de 2^{ème} année école enfantine pour un même montant, ce qui correspond au total de la réserve à fin 2014. Ce mécanisme, qui n'influence pas le résultat, avait été prévu dans la décision du Conseil général pour la construction de ces écoles.

Ce résultat, meilleur que ne le prévoyait le budget, s'explique par des variations (augmentation ou diminution) de charges et de produits. Les variations majeures sont énumérées dans les pages suivantes :

Rubriques dont les charges ont diminué par rapport au budget et qui influencent positivement le résultat :

➔ 210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	- 0.1	mio
➔ 240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	- 0.12	mio
➔ 259.364.00	Participation au trafic régional	- 0.1	mio
➔ 301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	- 0.15	mio
➔ 325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	- 0.14	mio
➔ 531.314.01	Frais de remise en état (Décharge de Châtillon)	- 0.1	mio
➔ 532.312.00	Energie (STEP)	- 0.17	mio
➔ 532.318.00	Incinération des boues	- 0.1	mio
➔ 1030.365.00	Aide et soins à domicile	- 0.15	mio
➔ 1030.365.10	Indemnité forfaitaire pour aide aux personnes impotentes	- 0.12	mio
➔ 1030.366.00	Service d'ambulance	- 0.1	mio
➔ 1040.365.20	Accueil de la petite enfance	- 0.1	mio
➔ 1110.351.10	Services sociaux spécialisés	- 0.3	mio
➔ 1110.351.15	Primes LAMal des bénéficiaires	- 0.8	mio

Rubriques dont les recettes ont augmenté par rapport au budget et qui influencent positivement le résultat :

➔ 210.400.00	Impôt sur la fortune	+ 1.5	mio
➔ 210.401.01	Impôt sur le bénéfice	+ 1.7	mio
➔ 210.402.00	Contribution immobilière	+ 0.5	mio
➔ 210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	+ 0.35	mio
➔ 210.404.00	Droits de mutations immobilières	+ 0.16	mio
➔ 210.436.10	Récupérations actes de défaut de biens	+ 0.13	mio
➔ 220.422.11	Portefeuille	+ 0.4	mio
➔ 350.451.00	Participation cantonale	+ 0.1	mio
➔ 401.427.00	Produit des autorisations	+ 0.1	mio
➔ 401.434.00	Produit des parcomètres	+ 0.15	mio
➔ 420.430.00	Taxes d'exemption (Service du feu)	+ 0.25	mio
➔ 531.434.00	Taxes de décharge	+ 0.4	mio
➔ 532.435.00	Vente de Biogaz à Frigaz	+ 0.1	mio
➔ 532.452.00	Autres communes : taxes	+ 0.15	mio
➔ 612.482.00	Prélèvement à la réserve 2e année école enfantine	+ 1.3	mio

➔ 1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	+ 0.5	mio
➔ 1110.436.10	Cessions sur prestations diverses des avances LASoc	+ 0.15	mio
➔ 1200.436.00	Honoraires de gestion	+ 0.12	mio

Rubriques dont les charges ont augmenté par rapport au budget et ayant un impact direct sur le résultat :

➔ 203.319.20	Risque juridique : provision	+ 1	mio
➔ 210.318.00	Frais de contentieux	+ 0.1	mio
➔ 210.319.00	Impôts irrécouvrables	+ 0.35	mio
➔ 311.351.00	Frais facturés par l'Etat (CO Jolimont)	+ 0.1	mio
➔ 320.351.00	Frais facturés par l'Etat (CO langue allemande)	+ 0.2	mio
➔ 532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	+ 0.65	mio
➔ 612.332.00	Amortissements des investissements (extraordinaires)	+ 1.3	mio
➔ 1030.351.20	Prestations accompagnement dans les EMS	+ 0.18	mio
➔ 1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	+ 0.2	mio

➔ 1110.366.30	Prestations circonstanciennes LASoc	+ 0.3	mio
➔ 1110.366.40	Prestations sociales 100% commune (LAMal impayées, décès, AVS)	+ 0.15	mio
➔ 1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo (Transports et communications)	+ 0.1	mio

Rubriques dont les recettes ont diminué par rapport au budget et ayant un impact direct sur le résultat :

➔ 202.436.00	Indemnités personnel accidenté	- 0.1	mio
➔ 210.400.01	Impôt sur le revenu	- 2	mio
➔ 210.400.10	Impôt à la source	- 0.27	mio
➔ 210.401.00	Impôt sur le capital	- 0.1	mio
➔ 210.405.00	Impôt sur les successions	- 0.25	mio
➔ 311.452.00	Participation des communes (CO Jolimont)	- 0.2	mio
➔ 312.452.00	Participation des communes (CO langue allemande)	- 0.18	mio
➔ 325.461.00	Participation cantonale (Logopédie, psychologie)	- 0.1	mio
➔ 341.436.00	Contributions des parents (Service dentaire)	- 0.1	mio
➔ 400.427.00	Location du domaine public	- 0.2	mio

→ 401.437.00	Amendes d'ordre	- 0.2	mio
→ 531.480.00	Réserve remise en état : prélèvement (Décharge de Châtillon)	- 0.1	mio
→ 1110.436.40	Rbts individuels prestations sociales 100% à charge de la commune	- 0.2	mio
→ 1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc	- 0.6	mio
→ 1110.451.01	Rbt par Caisse compensation prestations LAMal impayées	- 0.1	mio
→ 1110.451.10	Récupération pot commun de district	- 0.5	mio

I. Examen de détail de l'évolution des recettes générales

1. Observations générales

Les recettes générales ont passé de CHF 235'711'976.00 au budget à CHF 234'081'739.43 aux comptes, y compris les recettes liées à la reprise à la réserve de 2ème année école enfantine de CHF 1'327'927.00. Sans ces écritures extraordinaires, le total des recettes serait de CHF 232'753'812.43. Aux comptes 2013, les recettes générales étaient de CHF 225'082'047.83 sans la réévaluation du patrimoine financier de Fr. 27'414'012.65.

Evolution par nature des recettes et comparaison au budget

		Comptes 2014	Budget 2014	Ecart en %
40	Impôts	137'428'512	135'825'000	1.18
41	Patentes, Concessions	317'495	306'000	3.76
42	Revenus des biens	8'156'314	7'848'810	3.92
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	40'353'313	39'572'300	1.97
44	Parts à des recettes sans affectation	1'668'765	1'760'000	-5.18
45	Remboursements de collectivités publiques	14'607'660	16'025'216	-8.85
46	Subventions acquises	2'686'277	2'868'700	-6.36
48	Prélèvement sur les réserves	4'428'751	3'254'000	36.10

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" sont supérieurs de près de 1.6 million au budget. Cette augmentation, par rapport au budget, provient principalement de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour plus de 1.5 million, pour plus de 0.5 million de la contribution immobilière, de l'impôt sur les gains en capital pour plus de 0.3 million et des droits de mutation pour plus de 0.1 million. Ces augmentations sont en partie amoindries par une diminution de 0.8 million de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de plus de 0.2 million de l'impôt sur les successions et donations..

Dans le cadre des mesures d'économie de l'Etat, la réactualisation des valeurs locatives, qui améliore la contribution immobilière et l'impôt sur les revenus, a été intégrée dans le budget 2014, pour respectivement 0.35 et 0.75 million. Toutefois, cette mesure n'aura des conséquences que dès 2015, une fois les valeurs fiscales 2014 recalculées et intégrées dans les revenus des personnes physiques d'une part et d'autre part, la contribution immobilière se facture sur la base de l'avis de taxation de l'année précédente.

Les explications plus détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent sous le point "Recettes fiscales", p. 5.

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont supérieurs au budget de plus de 0.3 million. Cette augmentation est principalement due aux capitaux du patrimoine financier et plus particulièrement des dividendes de l'exercice 2013 de Frigaz SA.

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont supérieurs de plus de 0.7 million au budget. Cette augmentation provient de fluctuations à l'intérieur de cette nature de produits. Il faut relever principalement toutes les recettes liées à l'aide sociale qui sont compensées dans la même proportion par des subventions ou participations.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de 1.4 million par rapport à la prévision budgétaire. En effet, le budget 2014, qui prévoyait une augmentation de 1.8 million, en raison principalement de la participation de l'Etat et des communes du district à l'aide sociale, en corollaire avec l'augmentation liée à la prise en charge par les communes du district des primes d'assurances maladie pour les personnes à l'aide sociale, ne s'est pas vérifiée.

2. Les recettes fiscales

L'ensemble des impôts et des taxes de l'exercice 2014 a passé de CHF 138'032'000.00 au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 139'577'493.90. Par rapport aux comptes 2013, ce chapitre a augmenté de CHF 12'198'603.47.

Voici les principaux résultats des impôts, sans les diverses taxes :

	Comptes 2014	Budget 2014	Différence
Impôt sur la fortune	9'916'868	8'330'000	1'586'868
Impôt sur le revenu	75'012'865	77'200'000	-2'187'135
Impôt à la source	6'479'271	6'750'000	-270'729
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'332'897	1'280'000	52'897
Impôt sur le capital	4'590'451	4'720'000	-129'549
Impôt sur le bénéfice	17'634'503	15'915'000	1'719'503
Contribution immobilière	15'898'689	15'310'000	588'689
Impôt sur les gains immobiliers	1'403'044	1'040'000	363'044
Droits de mutations immobilières	3'564'872	3'400'000	164'872
Impôt sur les successions	410'768	680'000	-269'232
Total	136'244'229	134'625'000	1'619'229

Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

a) Impôt des personnes physiques

a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une diminution de CHF 2'187'135.00 par rapport au budget (CHF 75'012'865.00 contre CHF 77'200'000.00).

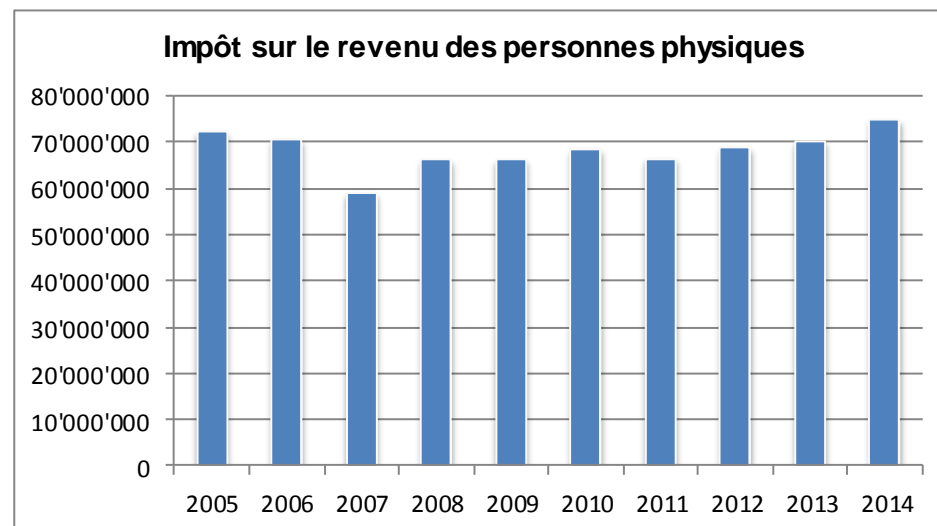
Impôt sur le revenu

extourne provision 2012	13'000'000	65'712'865	facturations effectuées en 2014
extourne provision 2013	62'900'000	17'500'000	provision impôt 2013 à facturer
		67'700'000	provision impôt 2014 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>75'900'000</i>	<i>150'912'865</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2014	75'012'865		

Pour rappel, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2014, le solde de l'impôt 2012, environ 13.8 millions et les 77.6% de l'impôt 2013 pour environ 51.3 millions. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2013, ainsi que pour toute l'année 2014.

Lors de l'établissement du budget 2014, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2011. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 5% pour les impôts 2014 par rapport au rendement global de l'impôt 2011. Selon l'encaissement effectif pour l'année 2012, l'augmentation n'a été que d'environ 1.7% au lieu des prévisions cantonales qui étaient estimées à 3%, ce qui explique la grande différence entre le budget et les comptes.

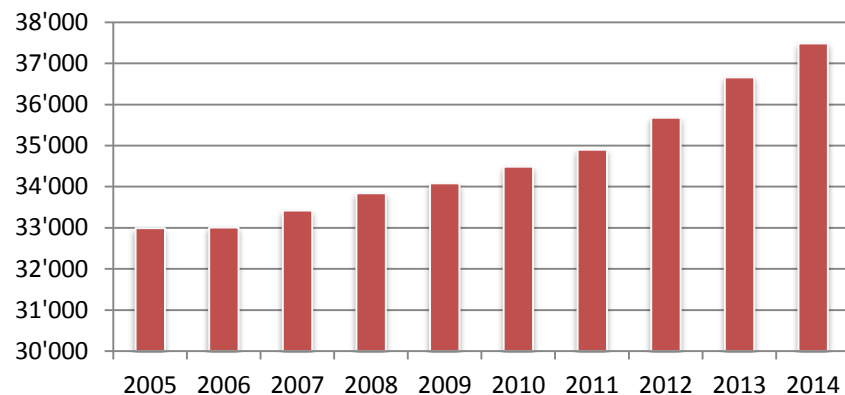
Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Montants comptabilisés, y compris les provisions. (A noter que, dès 2007, le coefficient a été diminué de CHF 0.85 à CHF 0.773).

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2004, ainsi que le démontre le graphique ci-après.

Evolution de la population légale de 2005 à 2014



a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 1'586'868.00 par rapport au budget (CHF 9'916'868.00 contre CHF 8'330'000.00).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2012	3'960'000	7'496'868
extourne provision 2013	7'050'000	4'840'000
<i>totaux égaux</i>	<i>11'010'000</i>	<i>20'926'868</i>
résultat du compte 2014	9'916'868	<i>totaux égaux</i>

Lors de l'élaboration du budget 2014, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2011, le Service des finances s'était basé sur les estimations du Service cantonal de Contributions (SCC) qui s'attendait à une augmentation des impôts sur la fortune à env. 1.4% pour 2011. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg est de l'ordre de 5.1%. Selon les derniers chiffres du SCC, ces impôts pour 2014 devront légèrement augmenter par rapport à la facturation 2011.

b) Impôt des personnes morales

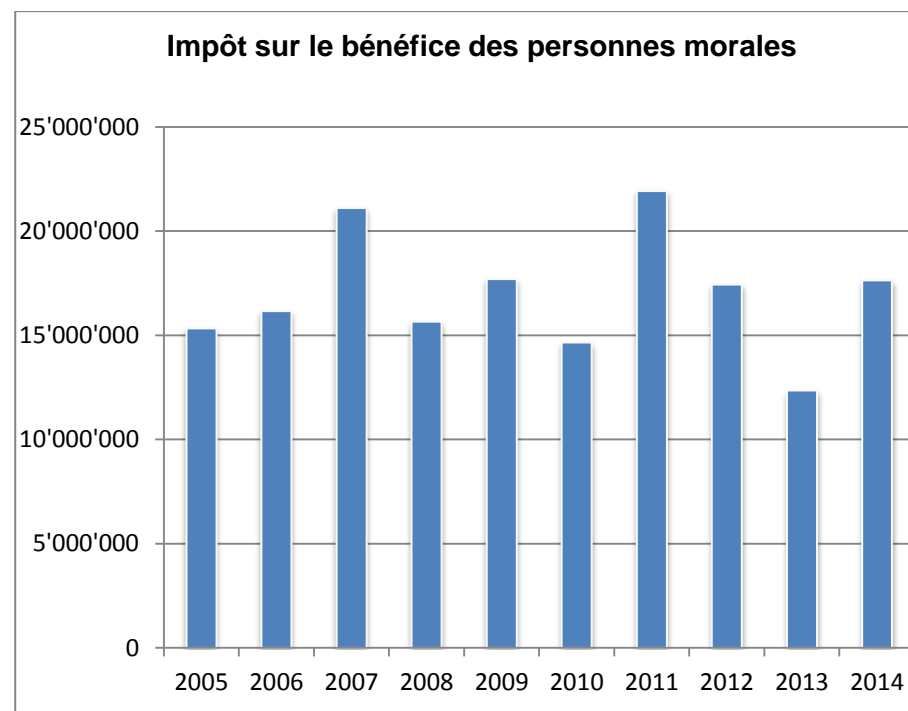
b.1 Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation par rapport au budget (CHF 17'634'503.00 contre CHF 15'915'000.00).

Impôt sur le bénéfice			
		15'404'503	facturations effectuées en 2014
extourne provision 2012	3'750'000	5'630'000	provision impôt 2013 à facturer
extourne provision 2013	10'250'000	10'600'000	provision impôt 2014 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>14'000'000</i>	<i>31'634'503</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2014	17'634'503		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2014, une partie de l'impôt 2011, environ 0.14 million, le solde de l'impôt 2012 pour environ 8.9 millions, ainsi qu'une partie de l'impôt 2013 pour 5.9 millions, soit un montant global de 15 millions. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2013 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année, 2013 et 2014.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2012 (dernière année entièrement facturée) a rapporté 17.2 millions, l'année fiscale 2011 : 15.2 millions et l'année fiscale 2010 : 16.9 millions. Entre 2011 et 2012, la Ville de Fribourg a augmenté de 2 millions ses entrées fiscales, ce qui confirme la grande volatilité du rendement de cet impôt par rapport à l'impôt sur les personnes physiques.



b.2 Impôt sur le capital

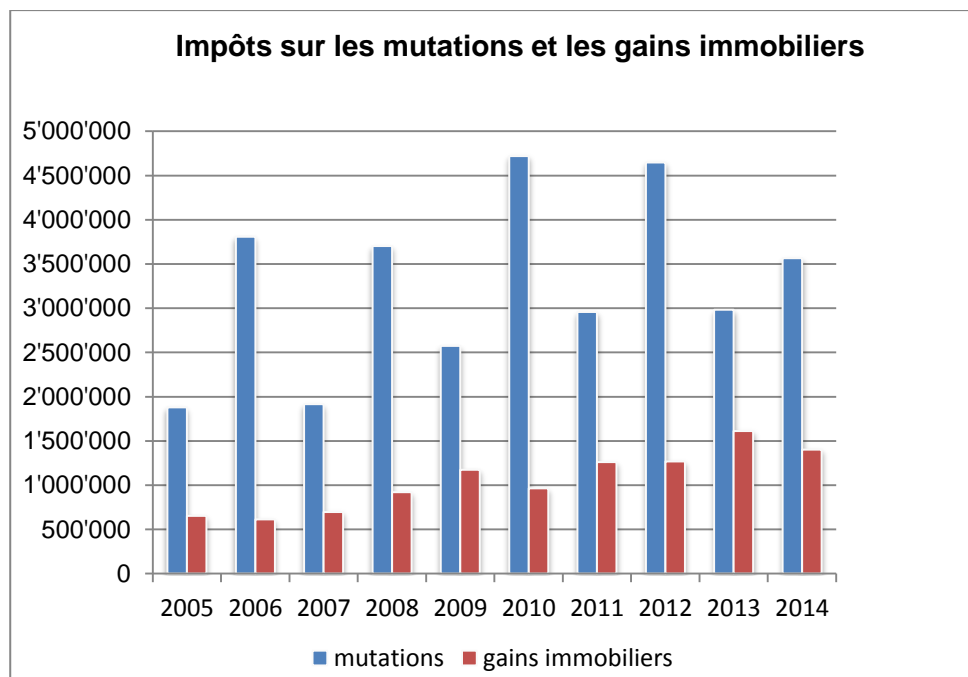
Les comptes 2014 bouclent avec un montant de CHF 4'590'451.00, soit CHF 129'549.00 de moins que le budget qui était estimé de CHF 4'720'000.00.

Impôt sur le capital			
extourne provision 2012	2'280'000	4'060'451	facturations effectuées en 2014
extourne provision 2013	3'800'000	2'580'000	provision impôt 2013 à facturer
		4'030'000	provision impôt 2014 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>6'080'000</i>	<i>10'670'451</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2014	4'590'451		

Lors de l'établissement du budget 2014, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2011. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 8.6 % pour les impôts 2014 par rapport au rendement global de l'impôt 2011. Or, les prévisions optimistes du SCC se sont transformées par une nette diminution de l'encaissement (- 9%) pour l'année 2011, ce qui a conduit à une surestimation des provisions.

c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 3'564'872.00, est supérieur à la moyenne des années 2008-2012 retenue pour élaborer le budget 2014. Mais il faut remarquer que cet impôt est assez volatil (CHF 2'981'659.00 en 2013, CHF 4'648'157.00 en 2012, CHF 2'957'301.00 en 2011 et CHF 4'720'635.80 en 2010) et est très fluctuant d'une année par rapport à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.



d) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} pilier de prévoyance.

3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par Services

Administration générale

Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.431.00	Emoluments de chancellerie	211'216.00	267'500.00	-56'284.00

L'écart provient de la diminution des émoluments facturés pour les permis de construire et autres autorisations, également en baisse à l'Etat.

Suite à l'approbation du nouveau Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, ces émoluments n'émargeront plus à cette rubrique dès 2015 mais au budget de la Direction de l'édilité.

		Compte	Budget	Ecart
110.431.01	Emoluments de droit de cité	86'400.00	140'000.00	-53'600.00

Le nombre de personnes naturalisées a augmenté en 2014 (de 111 à 150) mais l'estimation basée sur 2012 (192) était trop optimiste.

Finances

Personnel

		Compte	Budget	Ecart
200.436.00	Facturation frais de gestion Effort Fribourg SA	10'000.00	30'000.00	-20'000.00

Les honoraires ont été revus à la baisse, en raison d'une diminution de la charge de travail effectuée par la Ville de Fribourg.

		Compte	Budget	Ecart
200.452.00	Fusion 2016 : participation des communes	0.00	10'000.00	-10'000.00

Le processus de fusion avec Marly et Villars-sur-Glâne ayant pris fin en décembre 2013, aucun frais n'a été facturé en 2014.

Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.405.00	Impôt sur les successions	410'768.30	680'000.00	-269'231.70

Le rendement de cet impôt est très volatil, ce qui explique l'écart et la difficulté de confirmer le budget de cette rubrique.

		Compte	Budget	Ecart
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	469'246.92	550'000.00	-80'753.08

Cette rubrique est tributaire du respect des délais de paiement.

Autres recettes

		Compte	Budget	Ecart
231.439.20	Recettes diverses	35'451.65	100'000.00	-64'548.35

Selon une moyenne pluriannuelle, un montant de CHF 100'000.00 est mis chaque année au budget.

Ecoles

Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.451.00	Subvention cantonale location école libre publique	79'326.00	98'000.00	-18'674.00

Le budget 2014 relatif à la subvention cantonale pour la location de locaux scolaires a été établi sur la base des comptes 2012 et du budget 2013 (CHF 98'000.00). Au moment de l'établissement dudit budget communal, les décisions du Conseil d'Etat prévoyant des mesures structurelles d'économies n'étaient pas encore définitives. Ce sont dès lors exclusivement ces mesures structurelles qui sont à l'origine de l'écart de CHF 18'674.00

		Compte	Budget	Ecart
312.452.00	Participation des communes	915'320.55	1'100'000.00	-184'679.45

La diminution de la recette est en lien avec la diminution du nombre d'élèves hors cercle scolarisés à la DOSF, soit une trentaine d'élèves.

Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.452.00	Participation d'autres communes	23'485.00	45'000.00	-21'515.00

La diminution de la recette est en lien avec la diminution du nombre d'élèves hors cercle scolarisés dans les écoles primaires de la Ville suite à des changements de cercles pour raisons pédagogiques. Le nombre d'élèves est aléatoire et le montant de CHF 45'000.00 correspond au budget 2013. A relever qu'aux comptes 2012, la participation atteignait le montant de CHF 137'205.00.

Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Compte	Budget	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	311'164.85	420'000.00	-108'835.15

Le budget 2014 relatif à la participation cantonale pour la logopédie, la psychologie et la psychomotricité a été établi sur la base des comptes 2012 (418'246.65). A relever que les comptes 2013 ont laissé apparaître une recette de (CHF 426'480.50). Par la suite, les mesures structurelles entreprises par le canton ont aggravé la situation.

Service dentaire

		Compte	Budget	Ecart
341.436.00	Contribution des parents	443'136.15	550'000.00	-106'863.85

La diminution de la contribution des parents est due notamment à la baisse de fréquentation de la clinique dentaire et à l'augmentation des cas de gratuité pour sur les bas revenus.

Police locale et mobilité

Administration

		Compte	Budget	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	434'849.05	630'000.00	-195'150.95

Cette rubrique est tributaire du nombre de chantiers en Ville de Fribourg, de leur avancement et de leur emprise sur le domaine public (peu d'emprises importantes sur le domaine public en 2014).

Taxes sur les spectacles

		Compte	Budget	Ecart
403.406.11	Théâtres	43'644.75	95'000.00	-51'355.25

Une importante baisse du nombre de représentations théâtrales a été enregistrée. Celles-ci ont été remplacées par d'autres spectacles (rubrique 403.406.30 : Autres spectacles : 2014 = + CHF 29'974.00).

Protection civile

		Compte	Budget	Ecart
410.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement	225'134.75	310'000.00	-84'865.25

Cette rubrique est en rapport direct avec le compte 410.365.00 (subventions, abris privés).

La différence tient à trois causes :

Un montant de CHF 180'000.00 a été repoussé de 2014 à 2015 pour tenir compte des étapes de construction de la DOSF.

Une économie de CHF 30'442.25 a pu être faite lors de l'équipement des abris PCi localisés dans la gare routière.

Deux écritures de janvier 2015 ont été enregistrées sur les comptes 2014 pour un montant de CHF 125'577.00.

Ainsi, la différence est expliquée comme cela : (CHF 180'000.00 + CHF 30'442.25) - CHF 125'577.00 = CHF 84'865.25.

Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
420.451.00	Etat de Fribourg : frais récupérés	53'197.00	70'000.00	-16'803.00

Les décomptes trimestriels facturés au SEn ont été enregistrés sous la rubrique 420.434.00 (recettes pour prestations services) Les décomptes concernés portent sur un montant de CHF 22'038.75. Si ces montants avaient été ordonnancés dans la bonne rubrique, la différence entre budget et compte serait de CHF 5'235.75.

		Compte	Budget	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	54'850.00	75'600.00	-20'750.00

Le montant de cette rubrique est basé sur des estimations de subventions pour des achats concernant la défense incendie. En fonction du matériel effectivement acheté et des quantités, le montant des subventions versées peut varier de manière importante par rapport au budget.

Génie-civil

Administration

		Compte	Budget	Ecart
500.434.00	Prestations facturées à des tiers	84'479.55	118'000.00	-33'520.45

Les rentrées financières en relation avec les manifestations et la facturation des dégâts suite à des accidents sont moins importantes que budgétisées.

Véhicules et machines

		Compte	Budget	Ecart
510.452.00	SI participations aux frais de véhicules	31'520.55	45'000.00	-13'479.45

Les SI ont donné plus de travaux d'entretien et de réparation à des entreprises externes.

Endiguements

		Compte	Budget	Ecart
533.460.00	Subvention fédérale : correction Gottéron	0.00	70'000.00	-70'000.00

Faute d'obtention du permis de construire, les travaux de sécurisation de la vallée du Gottéron n'ont pas pu débuter comme prévu durant l'année 2014.

Cadastre

		Compte	Budget	Ecart
540.435.00	Prestations et vente de matériel et plans	77'355.40	130'000.00	-52'644.60

Les mises à jour en relation avec le secteur des télécommunications étant presque achevées, les prestations faites aux tiers ont été beaucoup moins importantes.

Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	71'155.65	82'000.00	-10'844.35

Les ventes ont été moins importantes qu'estimées (divers centrale d'impression, vente directe matériel, etc.). En outre, les achats de matériel sont aussi moins importants, expliquant ainsi une diminution des ventes.

Urbanisme et architecture

Cimetière

		Compte	Budget	Ecart
622.434.00	Concessions de tombes	105'010.00	125'000.00	-19'990.00

La diminution des inhumations ainsi qu'un nombre nettement inférieur de ventes de concessions familiales, au bénéfice de concessions cinéraires ou de tombes cinéraires moins coûteuses, font diminuer sensiblement les recettes pour l'exercice 2014. A cela s'ajoute également une diminution constante des prolongations de concessions.

		Compte	Budget	Ecart
622.435.01	Abonnements de longue durée	128'230.25	194'000.00	-65'769.75

Cette rubrique varie fortement d'une année à l'autre, bien que particulièrement basse en 2014. La raison principale est la diminution des surfaces de décorations, due aux urnes funéraires et au fait qu'une partie de ces dernières ne sont plus inhumées dans le cimetière, une autre partie étant inhumée dans le jardin du souvenir. La diminution du nombre de tombes à décorer et le fait que ces surfaces sont de plus petite taille influencent donc négativement les recettes de cette rubrique.

Sports

Gîte d'Allières

		Compte	Budget	Ecart
914.427.00	Location	36'000.00	50'000.00	-14'000.00

Le loyer est calculé en fonction du chiffre d'affaires. La moyenne annuelle de location perçue en 2012 et 2013 était de l'ordre de CHF 50'000.00.

Les mauvaises conditions météorologiques, une baisse de fréquentation de la clientèle liée à une gestion générale moins performante par les nouveaux exploitants expliquent cet écart.

Institutions et assurances sociales

Chantier écologique

		Compte	Budget	Ecart
1050.451.05	Facturation des prestations MIS	165'400.00	235'000.00	-69'600.00

Un manque de participants en mesure d'insertion sociale (MIS) durant l'année 2014, en tout cas jusqu'à l'automne, est à l'origine de ce manco. La Direction des IAS a pris des mesures dès la fin août pour augmenter à nouveau les effectifs. Ce manque de revenu concerne une durée de 870 jours, soit l'équivalent de 6 à 7 personnes en MIS durant une période de six mois. Les entrées financières dans le budget ont aussi été légèrement surestimées, avec une augmentation de CHF 25'000.00 par rapport à 2013.

Aide sociale

Aide sociale

		Compte	Budget	Ecart
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la Commune	372'165.43	600'000.00	-227'834.57

Ce compte est constitué principalement des récupérations individuelles sur acte de défaut de biens des caisses-maladies (ADB). Il est en lien avec la prise en charge par la commune des ADB (dans les charges, compte 1110.366.40 anciennement). Comme la prise en charge des ADB n'incombe plus à la commune mais à l'Etat, la part de récupération qui allait perdurer pour l'exercice 2014 (cas encore ouverts au SASV) était difficile à prévoir. Pour comparer avec les comptes de l'exercice 2013, le montant récupéré était de CHF 1'307'000.00. Les cas se sont soldés avec un montant inférieur en faveur de la commune. Les autres postes concernés par ce compte sont les dons reçus (augmentation de CHF 21'000.00 des produits) et récupération individuelles sur assistance (augmentation de CHF 15'000.00 des produits) qui compensent partiellement la diminution des produits sur les ADB.

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc	4'509'224.05	5'120'000.00	-610'775.95

Le calcul du budget 2014 pour ce compte a été fait sans tenir compte de la part de récupération des montants (récupérations individuelles, assurances sociales) qui diminue la part financée par l'Etat (60% commune, 40% Etat). De ce fait, le montant budgétisé était trop élevé. Le calcul a été revu dès l'élaboration du budget 2015 pour être plus précis.

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.01	Rbt par Caisse compensation prestations LAMal impayées	0.00	100'000.00	-100'000.00

Idem que pour le compte 1110.436.40, la prise en charge des ADB a été reprise par l'Etat ; la récupération des montants n'a plus été effectuée par la Ville.

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest. LASoc	1'768'529.45	2'300'000.00	-531'470.55

Idem que pour le compte 1110.451.00, le calcul a été revu dès l'élaboration du budget 2015 pour être plus précis.

II. Examen de détail de l'évolution des charges générales

Observations générales

Les charges générales de l'exercice 2014 sont passées de CHF 235'920'644.00 au budget à CHF 232'872'645.23 aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre la bonne maîtrise globale des charges internes de la Ville de Fribourg.

Evolution par nature des charges par rapport au budget

		Comptes 2014	Budget 2014	Ecart en %
30	Charges de personnel	55'878'531	55'616'120	0.47
31	Biens, services et marchandises	28'907'221	28'938'225	-0.11
32	Intérêts passifs	5'451'443	5'786'172	-5.78
33	Amortissements	15'034'476	13'717'535	9.60
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	65'096'630	66'227'600	-1.71
36	Subventions accordées	35'204'329	35'200'095	0.01
38	Attributions aux réserves	2'858'604	2'182'947	30.95

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message en page 21.

Malgré une diminution de la rubrique "Biens, services et marchandises" de 0.11%, les impôts, taxes, cotisations et autre frais présentent un dépassement de l'ordre de 1.3 million, dû à la mise en provision de 1 million pour risque juridique, argumenté dans la section finances, p. 17. Dès lors, dans sa globalité, la rubrique 31 serait en diminution de 3.56% comparée au budget, qui relève d'un effort des Services, pour la seule rubrique dont l'autonomie communale est quasi-totale.

Les intérêts des dettes (rubrique 32) sont en diminution de CHF 334'729.00 par rapport au budget, soit de 5.78%. Il faut également relever que les intérêts passifs comprennent les intérêts de 4.25% liés au prêt de la Caisse de prévoyance de 46.8 millions à la Ville de Fribourg, pour 1.99 million. Les

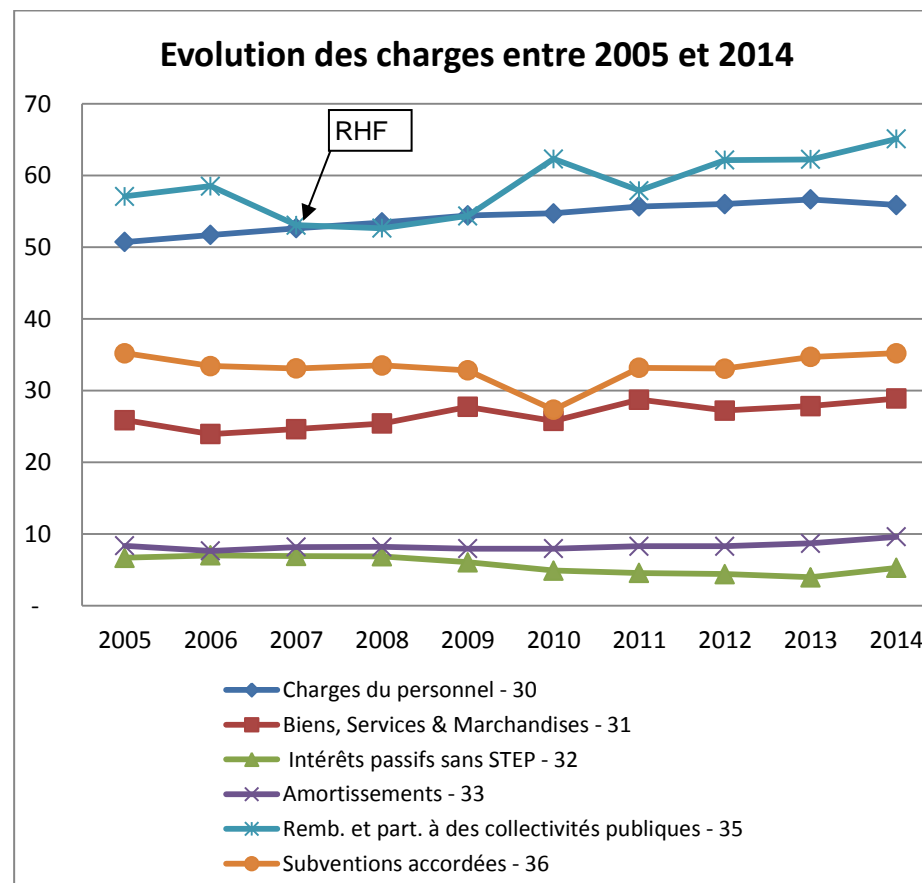
autres intérêts diminuent en relation avec le renouvellement de prêts à des taux inférieurs.

L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique par l'amortissement extraordinaire de l'école du Botzet et de l'école de la Heitera pour 1'327'927.00 CHF. Ce montant est financé par une reprise sur la réserve de la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Les rubriques 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" et 36 "Subventions accordées" sont conformes au budget 2014.

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de 0.676 million est due à une attribution aux réserves obligatoires supérieure afin de garantir l'équilibre du compte du traitement et de l'évacuation des eaux (532), ainsi que celui des places de parcs publiques (521).

Evolution de charges entre 2005 et 2014 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les

communes), la Commune de Fribourg s'est vue diminuer son coefficient d'impôt de 85 ct à 77.3 ct.

La progression importante de la rubrique "Biens, service et marchandises" en 2009 provient de la réserve sur risque juridique et de l'augmentation des charges liées aux décharges.

En 2010, la mise en place de l'Agglomération a entraîné un transfert de charges entre la rubrique 36 "Subventions accordées" qui a diminué de 6 millions et la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" qui a augmenté du même montant. En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de 6 millions grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique "Subventions accordées" augmente de l'ordre de 5.1 millions à cause de la participation à la péréquation des charges.

En 2014, les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" diminuent légèrement dues à réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance. Le taux de cotisation passe de 16.55% jusqu'en 2013 à 12% en 2014. Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements, rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de respectivement CHF 1'990'573.00 et CHF 515'312.00, soit un total de CHF 2'505'885.00. Globalement, le coût de cette réforme structurelle peut être évaluée, en 2014, à 1 million net pour la Ville de Fribourg, soit 2.5 millions de charges et une diminution de contribution à la Caisse de prévoyance de 1.5 million.

1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux.

	Comptes 2014		Budget 2014		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Adm. générale	9'081'209.61	857'494.84	8'867'522.00	1'011'882.00	-368'075
Finances	24'692'513.57	149'470'270.21	23'709'373.00	147'716'285.00	770'845
Ecoles	63'298'305.38	7'601'779.70	63'865'687.00	8'046'750.00	122'411
Police locale et Mobilité	8'532'051.65	13'563'743.64	8'848'458.00	13'675'656.00	204'494
Génie-civil	36'761'143.47	24'989'893.00	37'668'699.00	25'147'403.00	750'046
Urbanisme et architecture	18'856'788.54	20'963'603.90	20'250'599.00	22'764'271.00	-406'857
Informatique	2'716'155.78	2'716'155.78	2'754'033.00	2'754'033.00	0
Service culturel	5'049'744.15	170'120.35	4'985'638.00	168'805.00	-62'791
Sports	4'786'805.23	1'751'971.50	4'840'765.00	1'744'100.00	61'831
Institutions et ass. sociales	28'156'852.65	265'440.00	28'628'229.00	408'692.00	328'124
Aide sociale	19'664'221.95	11'206'348.35	20'240'461.00	11'867'099.00	-84'512
Curatelles d'adultes	3'144'686.25	524'918.16	3'126'180.00	407'000.00	99'412
Agglomération	8'132'167.00		8'135'000.00		2'833
Total	232'872'645.23	234'081'739.43	235'920'644.00	235'711'976.00	1'414'929

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés. Toutefois, les comptes 2014 n'intègrent plus les répartitions salariales au moyen des imputations internes, mais directement

dans les rubriques, selon les comptes par nature concernés par les salaires et charges salariales.

D'entente avec la Commission financière, les explications ci-après intègrent tous les écarts de plus de 10% et de plus CHF 10'000.00 sur les charges non liées.

2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par Services

Administration générale

Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.310.01	Bulletin d'information "1700"	207'374.65	170'000.00	37'374.65

L'écart provient du fait que, depuis 2014, la plupart des éditions de "1700" comportent 24 pages, voire même 28 exceptionnellement. La différence se retrouve d'ailleurs également aux recettes, à la rubrique 100.436.00 "Publicité récupérée", qui prévoyait CHF 60'000.00 au budget et qui enregistre CHF 93'353.45.

Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.318.01	Affranchissements	275'269.34	220'000.00	55'269.34

L'écart s'explique par une augmentation du courrier journalier de CHF 4'500.00, des ordonnances pénales de la Police locale de CHF 5'400.00, ainsi que du nombre d'envois via la Centrale d'impression (campagnes d'information, Tour de Romandie, etc.) de CHF 25'400.00. En outre, la facture de CHF 20'000.00 concernant décembre 2013 a été payée en 2014.

Service des relations humaines

		Compte	Budget	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	85'908.95	65'000.00	20'908.95

Cette année a été particulièrement chargée en termes de mise au concours et particulièrement marqué par celles concernant les chefs de service à remplacer (Urbanisme et architecture, Finances, Curatelles d'adultes)

		Compte	Budget	Ecart
130.318.00	Mandats externes : gestion personnel	89'798.80	55'000.00	34'798.80

Là encore, la charge liée au recrutement justifie ce dépassement, d'une part un recrutement a été confié à l'extérieur (CHF 16'000.00) d'autres part des assessments ont été prévus pour des postes de Chefs de service (CHF 8'000.00 ; CHF 11'200.00, CHF 13'600.00), ces dépenses n'étaient pas prévisibles.

Finances

Assurances, locaux, divers

		Compte	Budget	Ecart
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	141'044.80	120'000.00	21'044.80

La provision pour perte sur débiteurs a été adaptée à la situation.

		Compte	Budget	Ecart
203.319.20	Risque juridique : provision	1'000'000.00	0.00	1'000'000.00

Par jugement incident du 2 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de la Sarine a admis que la Ville de Fribourg est tenue par la garantie pour les défauts envers Anura SA s'agissant de la découverte d'ammonium. Il a par contre décidé que la Ville n'était pas tenue par la garantie pour les défauts

s'agissant de la pollution mentionnée dans le rapport Hydrosol, les conditions d'exercice de ce droit n'étant pas remplies pour cet objet.

Par arrêt du 2 mars 2015, le Tribunal cantonal a admis l'appel interjeté par Anura SA. La motivation n'a pas encore été notifiée aux parties. A ce jour, le jugement n'est pas entré en force.

Il sied par ailleurs de relever que le montant du dommage résultant de l'exercice du droit à la garantie pour les défauts devra encore faire l'objet d'une décision du Tribunal d'arrondissement, elle-même susceptible de recours.

Vu cette situation, le Conseil communal a décidé d'augmenter la provision pour « Risque juridique » de 1 million.

Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.318.00	Frais de contentieux	864'906.70	750'000.00	114'906.70

Il s'agit des frais des offices de poursuites qui ont augmenté.

Ecoles

Administration

		Compte	Budget	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	36'195.00	7'000.00	29'195.00

L'augmentation de la rubrique est en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés pour l'essentiel au CO de Marly et dont le domicile est à Fribourg. Une nouvelle répartition des classes d'accueil entre les CO de Marly Jolimont et Belluard en est la principale cause.

Police locale et mobilité

Police des parcs

		Compte	Budget	Ecart
401.308.00	Affranchissements et taxes	68'717.22	50'000.00	18'717.22

Cette rubrique dépend de la masse d'envois effectués par la Direction de la police locale. Cette différence tient à une augmentation importante du nombre d'envois « recommandés ».

Génie-civil

Places de parc publiques

		Compte	Budget	Ecart
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	105'777.35	36'500.00	69'277.35

Cette rubrique concerne des contributions par des tiers. Le montant de la rubrique 521.430.00 « Contributions de tiers » est mis dans le compte de réserve.

Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.318.10	Etudes et analyses	151'121.15	100'000.00	51'121.15

L'étanchéité entre les casiers ainsi que le problème de l'appui de l'actuelle décharge contre l'ancienne de Châtillon ont impliqué des études supplémentaires.

Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.350.00	TVA : charge non récupérable	64'821.42	25'000.00	39'821.42

Depuis 2013, le chapitre « Déchets » (rubrique 530) n'est plus affilié avec le chapitre « Décharge de Châtillon » (rubrique 531) suite à une décision de la

TVA. Cette décision implique une réduction de l'impôt préalable qui doit être remboursé à la TVA.

Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.318.01	Transports des boues par des tiers	27'411.25	10'000.00	17'411.25

Afin de favoriser la production de biogaz, plus de boues extérieures ont été réceptionnées à la Step. Cette charge est compensée positivement par la vente du biogaz.

		Compte	Budget	Ecart
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	755'075.80	96'247.00	658'828.80

Attribution à la réserve en fonction du résultat global du chapitre « traitement et évacuation des eaux » (rubrique 532).

Urbanisme et architecture

Bâtiments scolaires

		Compte	Budget	Ecart
612.313.00	Marchandises et matériaux	99'616.90	83'000.00	16'616.90

Le dépassement est dû à l'extension et la transformation de l'AES de la Vignettaz pour un montant de CHF 15'784.50, ainsi qu'au remplacement des appareils sanitaires des vestiaires de la halle de gymnastique pour un montant de CHF 4'957.60.

		Compte	Budget	Ecart
612.314.00	Entretien par des tiers	473'222.95	430'000.00	43'222.95

Le dépassement est dû au remplacement d'un ascenseur d'escalier défectueux et irréparable, pour un montant de CHF 14'350.00, à l'extension et

transformation de l'AES de la Vignettaz pour un montant de CHF 15'500.00, au remplacement des introductions des SI à l'école de la Vignettaz pour CHF 11'766.10, au remplacement des rideaux obscurcissant de la salle de spectacle du CO Belluard pour CHF 12'053.70.

		Compte	Budget	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	40'538.05	30'000.00	10'538.05

Le dépassement est dû au remplacement des câbles d'un ascenseur à l'école du Jura A pour un montant de CHF 2'725.05, à la révision des installations de ventilation au Jura B et C pour un montant de CHF 3'887.30, à la maintenance des nouvelles installations des nouveaux bâtiments scolaires de la Heitera et du Botzet.

Sports

Piscine du Levant

		Compte	Budget	Ecart
915.312.15	Gaz, mazout	69'698.55	55'000.00	14'698.55

Les nouvelles normes, plus contraignantes, depuis 2011, concernant la qualité de l'eau, nécessitent l'introduction d'eau fraîche en quantité beaucoup plus importante afin de garantir le respect de cette norme. L'eau injectée doit être chauffée ce qui explique cet écart. Une réflexion est en cours pour trouver une solution à cette problématique dans les meilleurs délais.

Institutions et assurances sociales

Contributions selon dispositions légales

		Compte	Budget	Ecart
1030.351.11	Allocations familiales	191'111.15	162'200.00	28'911.15

Les comptes 2014 regroupent le décompte final 2013 et le décompte provisoire 2014, qui se sont révélés tous deux supérieurs aux prévisions. En effet, le nombre de bénéficiaires d'allocations familiales de ce type a

sensiblement augmenté, passant de 608 à 960 enfants ouvrant le droit aux allocations dans le canton. Quant à la répartition des charges totales entre les communes, l'augmentation de la population légale de la Ville de Fribourg est en hausse. Enfin, rappelons que le montant mensuel des allocations a été augmenté de CHF 15.00 dès 2013.

Aide sociale

Administration

		Compte	Budget	Ecart
1100.318.10	Autres prestations de tiers	29'770.70	10'000.00	19'770.70

Le projet de réorganisation du Service a débuté en 2014 et les factures de la consultante extérieure, Mme Trabelsi, ont été envoyées dès le mois de novembre 2014 pour un montant de CHF 26'122.50. Aucun transitoire n'a été passé car des éléments de la réorganisation amenés par Mme Trabelsi ont déjà pu être implantés en 2014.

Aide sociale

		Compte	Budget	Ecart
1110.351.10	Frais des services sociaux spécialisés (pot commun du district)	11'300.20	310'100.00	-298'799.80

Le choix a été fait en accord avec le service des finances de ne pas faire de transitoire pour ce compte en 2014. Le montant passé en transitoire pour 2013 était de CHF 280'000.00, d'où cette différence. Ceci afin de récupérer le rythme de la charge annuelle en 2015.

		Compte	Budget	Ecart
1110.351.15	Prime LAMal des bénéficiaires	961'290.15	1'800'000.00	-838'709.85

La différence est due au fait qu'aucune base chiffrée n'était à disposition au moment du calcul du budget pour cet élément lié au contexte cantonal

(abaissement du taux maximal de subside pour les primes de caisses-maladie).

		Compte	Budget	Ecart
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	543'511.00	600'000.00	-56'489.00

La part d'augmentation des frais de primes des caisses-maladie des bénéficiaires a été portée au budget sur un compte spécifique, le n° 1110.351.15. Les écritures liées à ce compte ont été comptabilisées sur ce dernier. De ce fait, le compte 1110.366.20 reflète seulement les autres frais médicaux et son total n'excède pas le montant porté au budget (CHF 600'000.00).

		Compte	Budget	Ecart
1110.366.40	Prestations sociales 100% commune (LAMal impayées, décès, AVS)	475'900.84	300'000.00	175'900.84

Une part importante de cette différence est due à des écritures d'épuration des soldes créanciers des comptes des bénéficiaires (passés dans l'exploitation - pas de solde ouvert au bilan de la ville), pour un montant d'environ CHF 128'000.00. Le reste constitue des éléments comme les cotisations AVS des bénéficiaires, les frais funéraires que la ville doit prendre en charge sans grand pouvoir sur les variations annuelles.

3. Analyse spécifique de quelques centres de charges

a) Les charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées en 2014 à CHF 55'878'531.00 contre CHF 55'616'121.00 au budget (écart de 0.47%) et à CHF 56'673'334.00 aux comptes 2013 (diminution de 1.40%). Rappelons ici que depuis 2014 la situation a changé en termes de prévoyance professionnelle. Sans changement et en maintenant le taux de cotisation antérieur, la croissance des charges du personnel par rapport aux comptes 2013 aurait été de 1.23%. En revanche, si on avait intégré l'amortissement annuel de la dette de la Ville de Fribourg à la Caisse de pension, soit un montant de 2.506 millions, les charges du personnel auraient crû de 4.42%.

Cette année, une modification du programme de gestion des salaires a permis l'introduction d'une comptabilité analytique des charges du personnel. Cette modification a permis d'imputer directement et de manière détaillée et systématique la ventilation de ces charges dans les centres de frais correspondants, il n'est dès lors plus nécessaire d'utiliser les comptes xxx.390.00 et xxx.490.00 pour l'imputation des traitements. Cette modification ayant eu lieu après l'établissement des budgets, il en résulte des écarts significatifs entre le budget et les comptes, soit à la baisse, soit à la hausse. Toutefois, le résultat global dû à ce changement reste neutre. Cette situation est particulièrement marquante pour les comptes suivants : Service des écoles : 310.301.00, 311.301.00, 312.301, 320.301.00 et celui d'Urbanisme et architecture 612.301.00, puisque les concierges sont dorénavant directement imputés aux Ecoles. Le montant total des salaires de ces rubriques, y compris la part d'imputation interne, est de CHF 2'469'336.00 au budget et de CHF 2'599'940.00 aux comptes, soit un écart de CHF 130'604.00 qui correspond à des engagements en renfort pour faire face à des absences maladie longue durée.

En plus de ces différences exceptionnelles, il y a encore quelques écarts usuels au niveau des rubriques de traitement qui peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Il s'agit de remplacement ou de renfort rendu nécessaire à la suite de cas de maladies, d'accidents ou grossesses (double salaire). Tel est par exemple le cas des rubriques 111.301.00 / 130.301.00 / 401.301.00 / 520.301.00 / 530.301.00. Il y a aussi des cas de vacances de postes prolongées, soit parce que le recrutement a dû être différé, soit que la difficulté de ce dernier a retardé une entrée en fonction. Selon l'origine de

l'absence, le coût du remplacement est en partie compensé par des prestations d'assurances accidents (202.436.00) et de la caisse de compensation (202.436.10) pour les maternités, les services militaire ou civil.

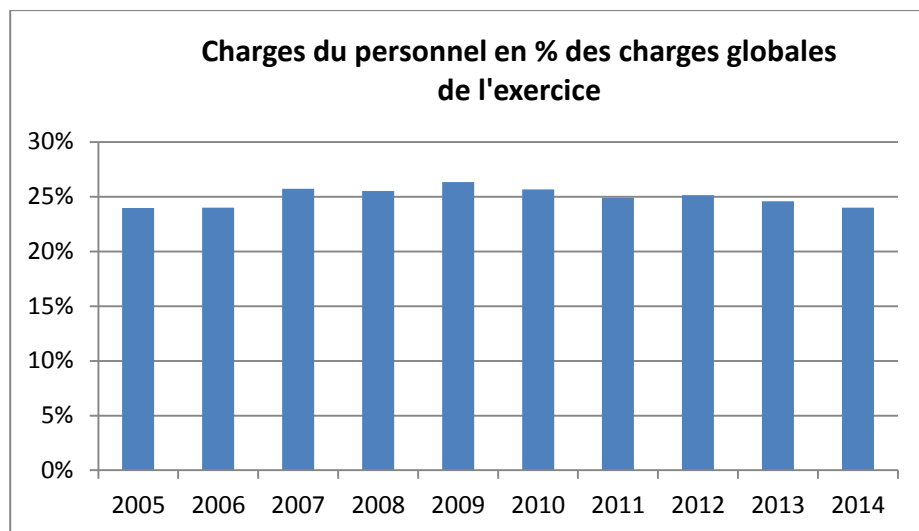
On trouve des dépassements liés à l'engagement de renforts dû à des surcharges de travail. Ceux-ci étaient temporaires lorsque la surcharge était conjoncturelle ou liée à des tâches exceptionnelles (700.301.00 / 913.301.00).

Finalement, certains dépassements sont liés à des prestations fournies par la Ville mais refacturées à des tiers. Tel est par exemple le cas pour le compte 110.301.00.

Il est encore à noter plusieurs dépassements dans les comptes relatifs aux allocations familiales versées par l'employeur. Les montants déterminés pour le budget sont basés sur les allocations effectivement octroyées au moment du calcul de celui-ci. Ce calcul se faisant en automne, les naissances et les nouveaux engagements de collaborateurs avec enfants ne sont pas pris en compte. De même plusieurs situations d'enfants aux études n'ont pas encore été traitées par la caisse cantonale et influencent aussi les écarts.

Globalement, le résultat démontre la maîtrise des charges du personnel. Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal, la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste, avant son renouvellement, a permis tant des diminutions dans certains secteurs que des renforcements là où cela s'avérait nécessaire. Cette pratique s'applique et s'appliquera de manière générale dans l'ensemble de l'Administration.

La part des charges du personnel relative aux charges globales est, sans les éléments exceptionnels, dans l'exercice 2014, de 24.0% contre 24.6% en 2013 et 25.1% en 2012.



Année	Montant	% des charges totales
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89
2007 *)	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014	179'500'000	77.52
2014 avec CPPVF	227'339'854	98.18

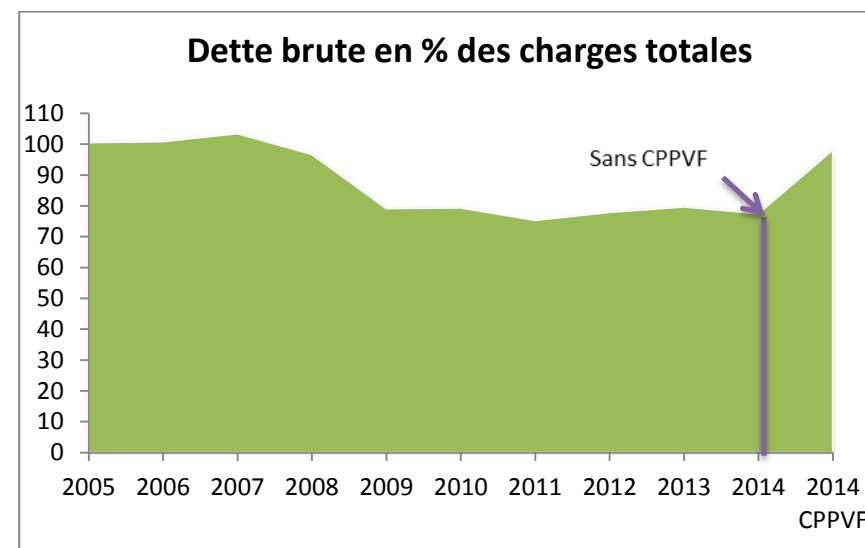
*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

b) Les charges financières

b.1 La dette publique

La dette publique brute s'élève, au 31 décembre 2014, à CHF 179'500'000.00, les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 4'788.60 par habitant (37'485 habitants au 1^{er} janvier 2014, dernière statistique de la population reconnue par arrêté du Conseil d'Etat). En considérant la dette liée à la recapitalisation de la caisse de prévoyance, la dette brute totale s'élève à CHF 227'339'854.00, soit 6'064.80 par habitant.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales (sans charges extraordinaires) dès 2009 et se maintient dans cette bonne tendance, malgré le prêt de 46.8 millions de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg.



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2014 de CHF 24'676'802.48 et les fonds avec

trésorerie de CHF 1'225'430.40), elle est de CHF 153'597'767.12 (ou de 201'437'621.22 en tenant compte de l'engagement envers la Caisse de pension).

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr.	7'387'532.01
Décharge de Châtillon	Fr.	3'477'806.25
soit au total	Fr.	10'865'338.26

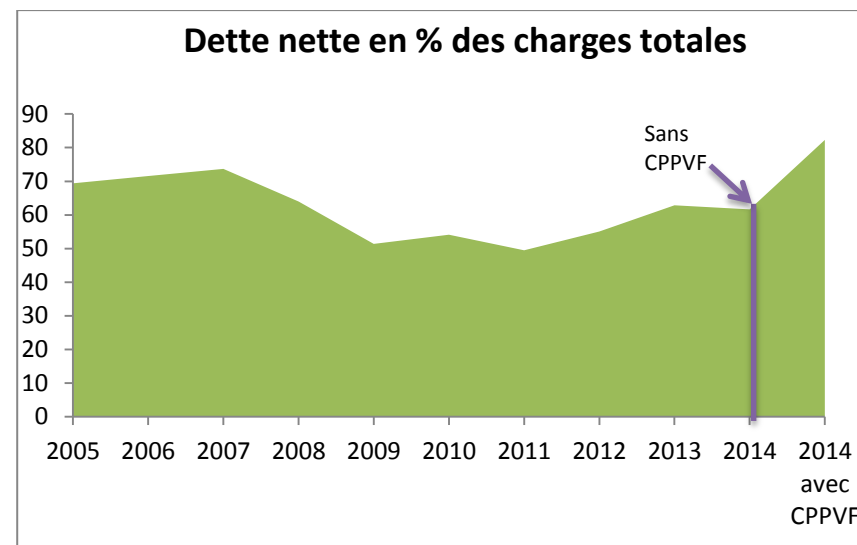
En retranchant ces montants de la dette publique nette de CHF 153'597'767.12 (CHF 201'437'621.22 avec la CPPVF) on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de CHF 142'732'428.86 (CHF 190'572'282.96 avec la CPPVF) soit les 61.64% (et 82.30% avec la CPPVF) des charges totales (sans les charges extraordinaires), ou CHF 3'807.72 (et CHF 5'083.96 avec la CPPVF) par habitant.

Dette nette à charge du compte de fonctionnement

Voici son évolution de 2005 à 2014 :

Année	Montant	% des charges totales
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42
2007 **)	150'778'942	73.68
2008	132'554'162	63.98
2009	110'355'540	51.39
2010	115'358'901	54.10
2011	110'645'635	49.47
2012	122'638'571	55.05
2013	140'778'064	62.85
2014	142'732'429	61.64
2014 avec CPPVF	190'572'283	82.30

**) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF



Le Service des communes calcule la dette en diminuant du montant de CHF 153'597'767.12 (CHF 201'437'621.22 avec la CPPVF) les placements du patrimoine financier de CHF 51'260'898.20, ainsi qu'en incluant le compte courant de l'Etat, soit CHF 6'622'827.18, ce qui amène la dette nette, selon le Service des communes, à CHF 108'959'696.10 soit CHF 2'906.75 par habitant (respectivement CHF 156'799'550.20 avec la CPPVF, soit CHF 4'183.00 par habitant).

Sans considérer les effets liés à la recapitalisation de la caisse de prévoyance, la proportion de la dette nette en rapport des charges totales, a légèrement diminuée. En revanche, l'engagement envers la caisse de prévoyance augmente ce rapport de proportion à 82.30 %. En contrepartie, et comme expliqué à la section précédente relative aux charges du personnel, les effets des taux de cotisation inférieur permettent de neutraliser en partie l'augmentation de la dette liée à la recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

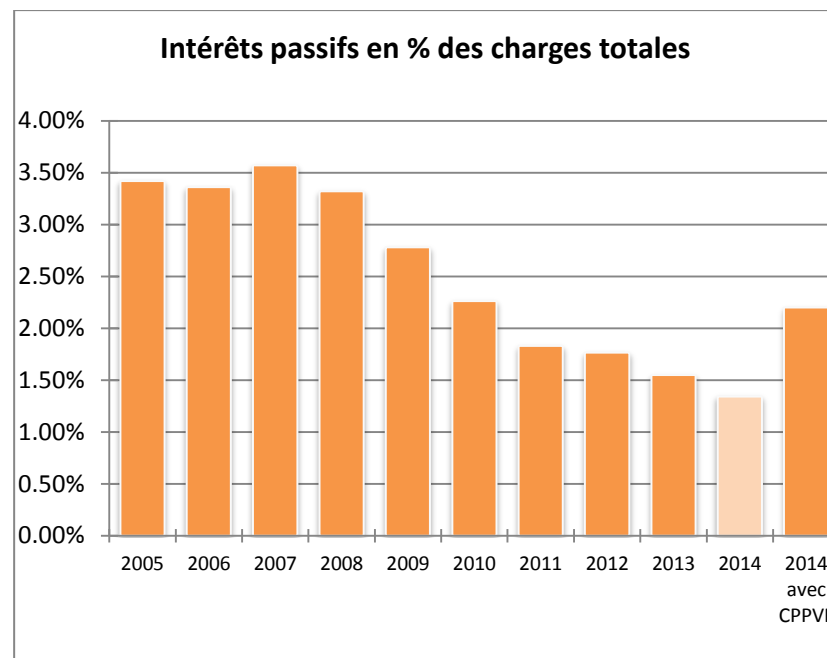
Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2014, il se trouve dans le rapport de gestion sous le chapitre du Service des finances.

b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 5'098'311.85 contre CHF 5'290'572.00 au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1'990'572.50 qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de pension.

Charges des intérêts passifs de 2005 à 2014

Année	Montant	% des charges totales
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78
2010	4'826'949	2.26
2011	4'094'967	1.83
2012	3'936'998	1.77
2013	3'471'904	1.51
2014	3'107'740	1.33
2014 avec CPPVF	5'098'312	2.19



Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux

Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2005. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal.

La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

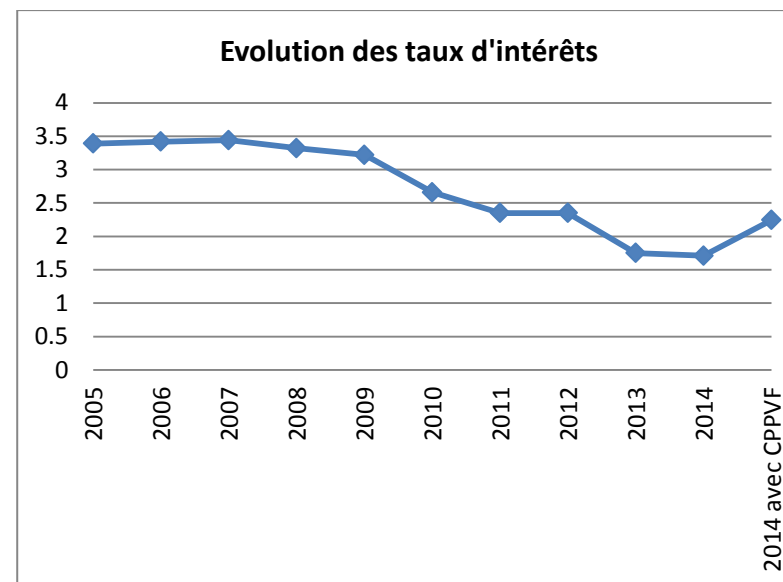
En 2010, plus de 40 millions d'emprunts ont été renouvelés à des taux particulièrement bas, ce qui explique la diminution de plus de 1 million de la charge d'intérêts.

En 2011, 26 millions d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2% sur un période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de 0.75 million par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de 11 millions a été contracté à fin mars au taux de 1.23% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de 5 millions n'a pas été renouvelé. C'est pourquoi, le taux moyen des emprunts est resté stable.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de 5 millions, les nouveaux emprunts de 36 millions ont été contractés avec un taux moyen de 1.233% alors que les emprunts remboursés de 31 millions étaient avec un taux moyen de 2.546%. C'est cette différence de taux qui explique la diminution du pourcentages des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour 67'414'489.80 en 2014 (dont 48'401'000.00 pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de 5 millions à 2.77%, un emprunt de 3 millions à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de 1 million sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de 10 millions a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement à un taux plus bas que la moyenne sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de pension, le taux moyen se situe à 2.24%, taux légèrement inférieur à la situation de 2012.



b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 9'621'839.00 contre CHF 8'704'821.00 aux comptes 2013 et les amortissements complémentaires et extraordinaires, outre les CHF 1'327'927.00 pour l'école du Botzet et celle de la Heitera, se sont élevés à CHF 4'084'709.75 pour les financements spéciaux de la STEP et des canalisations contre CHF 2'998'855.15 aux comptes 2013.

III. Analyse du bilan

1. Actif

	2014	2013	Ecart
Actif	318'646'093.99	251'165'586.84	67'480'507.15
Patrimoine financier	157'712'931.19	143'051'682.53	14'661'248.66
Disponibilités (liquidités)	24'676'802.48	22'213'798.77	2'463'003.71
Avoirs	-64'787'356.82	-61'090'542.66	-3'696'814.16
Placements	72'479'222.25	71'513'281.34	965'940.91
Actifs transitoires	125'344'263.28	110'415'145.08	14'929'118.20
Patrimoine administratif	160'933'162.80	108'113'904.31	52'819'258.49
Investissements	133'980'426.96	79'908'180.31	54'072'246.65
Prêts et participations	23'144'553.44	24'222'574.60	-1'078'021.16
Subventions d'investissements	3'808'182.40	3'983'149.40	-174'967.00

Patrimoine financier

L'évolution des **disponibilités** fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ 10 millions afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la commune. En 2014, la Ville de Fribourg a un cash-flow négatif de 53.5 millions.

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts, 2013 et 2014 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart négatif de 3.697 millions entre 2013 et 2014 est dû à des impôts à encaisser plus importants que l'année dernière, d'une part en raison de l'augmentation du coefficient d'impôt et d'autre part à des paiements d'acompte plus régulier.

Les **placements** sont restés relativement stables. L'augmentation d'un peu moins de 1 million est pour en partie due à la liquidation du terrain Cardinal en faveur d'actions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA pour un montant de CHF 12'500'000, soit la moitié du capital-actions, l'Etat de Fribourg étant actionnaire de l'autre moitié.

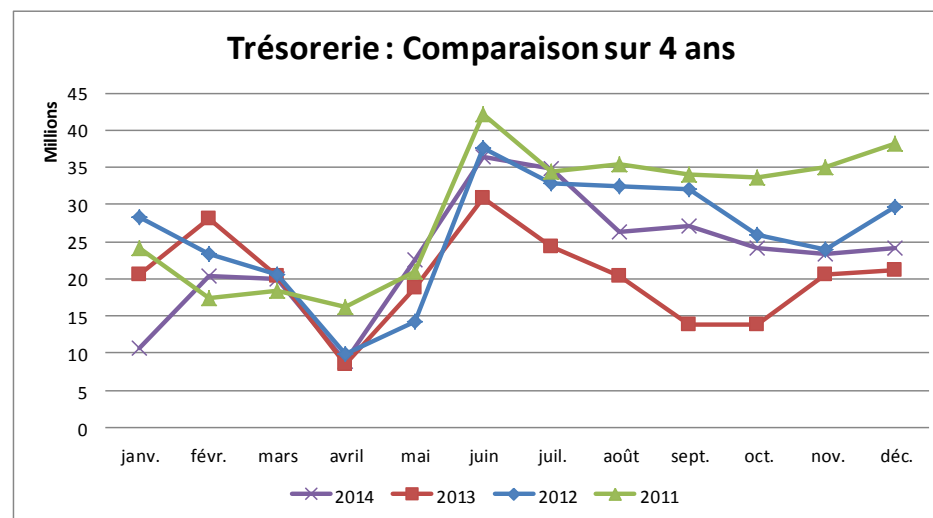
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

Patrimoine administratif

Alors que les **investissements** ont augmenté de 71.6 millions, dont 47.8 millions à la capitalisation de la Caisse de Prévoyance, les amortissements et les subventions reçues ont augmenté de 17.5 millions. C'est cette différence, soit 54.1 millions, qui explique l'augmentation des investissements du patrimoine administratif.

En ce qui concerne les **prêts et participations**, l'augmentation des investissements a été de 0.7 million, alors que les amortissements et subventions ont été de 1.8 million. La diminution de ce chapitre du bilan est par conséquent de 1.1 million.

La diminution des **subventions d'investissements** est liée essentiellement aux amortissements faits dans le courant de l'année 2014 dans cette rubrique.



Le tableau ci-dessus démontre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Il faut rappeler que durant les mois de mars, avril et mai, la Commune de Fribourg ne reçoit plus d'acompte d'impôt, ce qui explique la forte déclivité de la trésorerie durant cette période. Suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercommunale, le besoin de trésorerie durant les mois précités est devenu moins important, car le versement de la participation de la Ville à la péréquation des ressources, soit environ 5.1 millions, s'effectue au mois de juin. De plus, vu que les taux "libor" (moins d'une année) sont actuellement extrêmement bas, la Commune durant les mois de février à juillet 2014 a emprunté un montant de 10 millions pour couvrir son manque de liquidité durant cette période. Ce montant a été remboursé à la mi-juillet 2014. C'est ce changement de pratique, par rapport aux autres années, qui explique la diminution de la courbe de trésorerie durant les mois de juillet à décembre 2014.

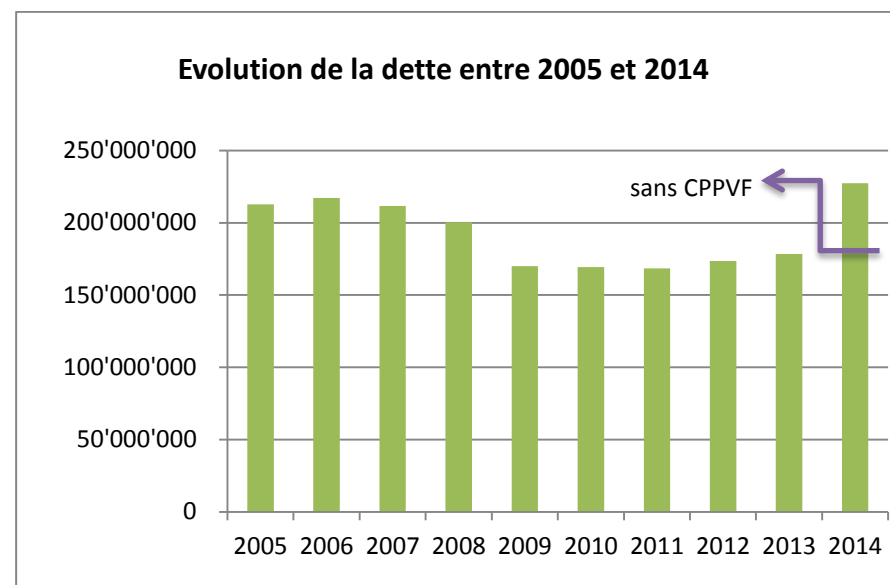
2. Passif

	2014	2013	Ecart
Passif	-318'646'093.99	-251'165'586.84	-68'689'601.35
Engagements	-279'735'048.47	-213'398'603.67	-66'336'444.80
Engagements courants	-16'275'878.68	-14'471'041.13	-1'804'837.55
	-7'407'000.00	0.00	-7'407'000.00
Dettes à moyen et long terme	-179'500'000.00	-178'500'000.00	-1'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-47'839'854.10	15'693.35	-47'855'547.45
Provisions	-7'730'000.00	-6'435'000.00	-1'295'000.00
Passifs transitoires	-20'982'315.69	-14'008'255.89	-6'974'059.80
Réserves	-12'341'504.80	-12'406'536.65	-1'144'062.35
Réserves	-12'341'504.80	-12'406'536.65	65'031.85
Fortune	-26'569'540.72	-25'360'446.52	-1'209'094.20

Les **engagements courants** ont diminué de 1.8 million à cause du solde du compte courant de l'Etat qui est pour 1.6 million inférieur à l'année dernière ainsi que du solde de créanciers présentant un montant inférieur de 0.5 million à l'année 2013. Ce compte de regroupement évolue en fonction de

l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de 60 millions de francs de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** font mention des besoins en trésorerie pour une période de 6 mois environ et qui sont remboursés, ainsi que de l'avance à terme fixe pour couvrir le crédit de construction de la DOSF.



Les **dettes à moyen et long terme**, selon mise en forme de manière détaillée dans le chapitre des charges financières, p. 22, la dette de la Ville de Fribourg, après plusieurs années de diminution, augmente à nouveau en 2014 pour 1 million.

Depuis 2006, la Ville a investi un montant brut de plus de 189 millions de francs, alors que les recettes d'investissement brutes se sont montées à plus de 116 millions, incluant la vente de la CEV pour 30 millions. Durant cette période, la Ville a dû financer 73 millions (différence entre 189 millions de charges et 116 millions de recettes), alors que sa dette a diminué de 32.8 millions. Ce besoin de trésorerie de la Ville de 105.8 millions (soit

32.8 millions de remboursement de la dette et 73 millions de solde de charge d'investissement) a pu se faire grâce aux amortissements et aux résultats positifs des années 2007 à 2012.

De ce fait, la diminution de la dette est réellement due à la politique fixant le cadre des amortissements à 7.6 millions au maximum. Cette limitation indirecte a permis des investissements, tout en diminuant la dette, fonctionnant comme une limite d'endettement.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014, y figurent le prêt de CHF 46'837'000.00 initial de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.25%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1'564'000.00 initial. La contrepartie de ce passif, se trouve en actif dans "Autres biens", Capitalisation de la Caisse de prévoyance.

La rubrique "**Provisions**" présente une augmentation, notamment 1 million pour risque juridique, argumenté dans la section finances, p. 17.

Les **passifs transitoires** comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est passée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2014, ce compte de réactivation a augmenté de 5.8 millions. Les comptes de fonctionnement n'enregistrent que les montants encaissés. Cette rubrique enregistre en outre les intérêts courus sur les emprunts qui sont resté stable entre 2013 et 2014.

La diminution de la rubrique des **réserves** de 1.1 million est due à la reprise nette de la réserve de 1.3 million dans le fonds pour la 2^{ème} année d'école enfantine, compensé en partie par les mouvements aux réserves.

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2014 de 1.2 million et de la réserve de réévaluation qui elle n'a pas évolué. Par conséquent, la fortune de la Commune s'arrête à 26.5 millions au 31 décembre 2014.

IV. Compte des investissements 2014

Le compte des investissements 2014 présente une dépense brute de CHF 72'420'812.35, dont CHF 48'401'000.00 liés à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 5'006'322.55 déduites) de CHF 67'414'489.80

Le résultat fait ressortir une charge nette de CHF 67'414'489.80.

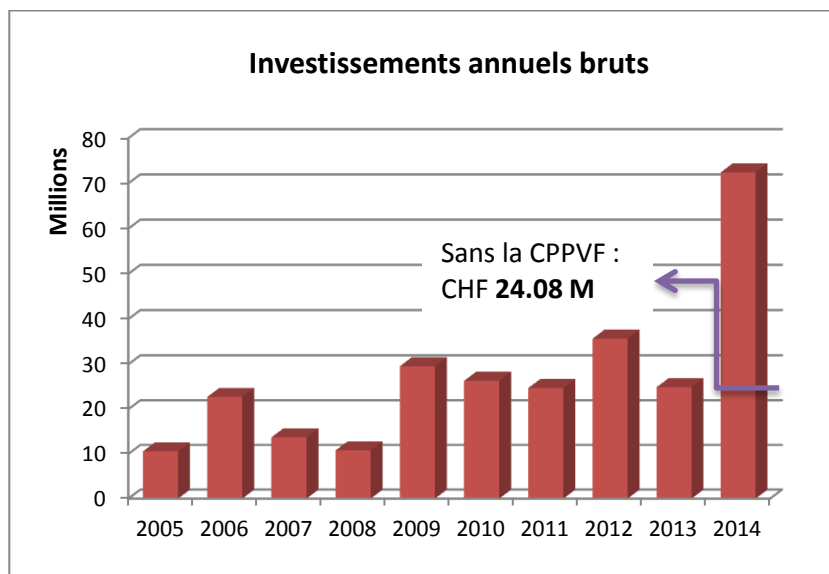
Le budget 2014 (avec les crédits d'investissements votés en 2014 par le Conseil général) présentait un montant de CHF 80'083'000.00. Il faut rappeler que les investissements présentés dans le budget sont toujours les montants totaux de l'investissement à reporter sur la période de construction. Les investissements non terminés ou encore en cours seront intégrés aux comptes d'investissement prochains.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 5'006'322.55 contre un budget prévoyant un montant total de 4.5 millions. La différence entre le budget et les comptes, de près de 0.5 million provient des subventions pour des anciens investissements.

Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 2005, les investissements bruts se sont élevés à CHF 271'596'922. Ces investissements se répartissent comme suit :

2005	fr.	10'581'093
2006	fr.	22'747'374
2007	fr.	13'716'875
2008	fr.	10'795'262
2009	fr.	29'600'452
2010	fr.	26'357'454
2011	fr.	24'758'229
2012	fr.	35'679'916
2013	fr.	24'939'455
2014	fr.	72'420'812
Total	fr.	271'596'922



Ce tableau récapitulatif démontre que depuis 2009 la Commune investit de manière importante pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Le niveau d'investissement, sans considérer la capitalisation de la Caisse de prévoyance se situerait à 24.08 millions.

A la page 30, un graphique permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2014 avec celle au 31 décembre 2013.

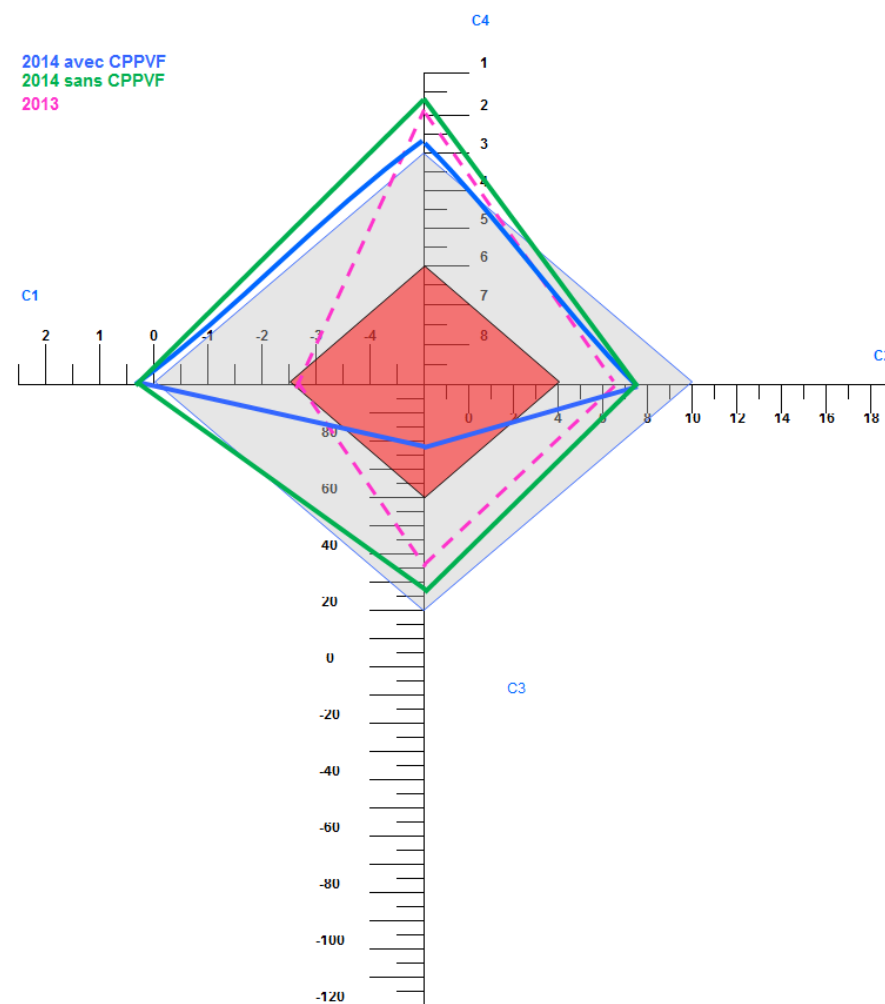
	2014	2013
Revenus courants (revenus bruts ./ imputations internes)	209'640'328.55	200'914'048.28
Charges courantes (charges brutes ./ imputations internes)	208'431'234.35	206'328'246.50
Excédent des recettes	1'209'094.20	-5'414'198.22
Investissements nets (bruts ./ recettes d'investissements)	67'414'489.80	20'523'826.07
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	16'243'569.95	12'839'475.33
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	53'589'108.25	7'684'350.74
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'451'443.40	3'974'086.70

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2014	2013
a) La couverture des charges (C1) =	revenus courants - charges courantes *100	0.58%	-2.62%
	charges courantes		
b) La capacité d'auto-financement (C2) =	marge d'autofinancement *100	7.75%	6.39%
	revenus courants		
c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3) =	besoins en capitaux de tiers *100	79.49%	37.44%
	investissements nets		
d) Le poids des intérêts passifs (C4) =	intérêts passifs *100	2.60%	1.98%
	revenus courants		

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que la situation financière de la Ville s'améliore par rapport à l'année précédente, en ce qui concerne la couverture des charges (C1) et la capacité d'autofinancement (C2), en raison principalement du bénéfice 2014 suite à l'augmentation du taux d'impôt. Pour le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3), la situation s'est détériorée en raison de l'investissement lié à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance ; sans cet investissement majeur mais néanmoins important et utile, le taux se situerait à 27.9%. Pour ce qui est du poids des intérêts (C4), la situation est satisfaisante mais se situerait à 1.65% si l'intérêt lié au prêt de la Caisse de prévoyance n'était pas intégré au calcul.

Représentation graphique des indicateurs



V. Analyse

L'année 2014 est marquée par la répercussion de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance dont tous les éléments ont été présentés dans le présent message. Le Conseil communal a jugé important de présenter en parallèle, les situations avec et sans les impacts liés à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

De plus, en 2013, dans le contexte d'une situation financière toujours plus difficile pour la Ville de Fribourg et qui relevait d'une conjonction de l'augmentation de charges et de diminution importantes de recettes, le Conseil communal a proposé au Conseil Général une augmentation d'impôts de 4.3 points soit un taux de 81.6%. Celui-ci a confirmé cette option lors du budget 2014.

Le résultat des comptes 2014 confirme la nécessité de cette augmentation qui a permis de retrouver un équilibre comptable indispensable pour assurer la santé financière de notre cité de manière à ne pas s'engager dans une spirale déficitaire. Dans une situation constante et une fois les répercussions totales de l'augmentation du taux d'impôt vérifiées, l'objectif de couverture selon le plan financier pourra être atteint.

De plus, la marge d'autofinancement (MNA) est améliorée. Au moment d'emprunter des sommes importantes pour la réalisation des investissements déjà engagés (Plan directeur des Ecoles) et ceux planifiés (PA2-Agglo), cette marge (MNA) permet de contenir les intérêts passifs par des taux d'emprunt au niveau le plus bas sur les marchés financiers.

Le Conseil communal s'inquiète de la diminution de certaines rentrées fiscales qui péjorent toujours les finances communales et qui sont directement liées aux recettes fiscales cantonales. On peut aussi citer les incertitudes liées à la péréquation fédérale (entre cantons) et les effets encore inconnus de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE 2019) qui restent des facteurs importants d'érosion fiscale pour les communes.

Il s'agit d'anticiper au plus vite ces dangers, sur lesquels la Commune n'a pas de moyen d'action direct. L'union des Villes suisses (UVS), dont la Ville de Fribourg fait partie, s'est beaucoup engagée pour permettre aux villes d'être reconnues par les cantons comme partenaires indispensables pour trouver

des éléments compensatoires au niveau de la Confédération qui, elle, ne sera pas touchée financièrement par cette réforme.

On attend de la part du canton des bilans intermédiaires sur les effets des mesures structurelles et d'économies 2014-2016 qui devraient être neutres voire positives pour chaque commune selon les engagements pris auprès de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) en 2013. Pour l'instant ce n'est pas le cas. Les comptes 2014 démontrent une augmentation des charges dans le trafic d'Agglomération de plus de CHF 550 000.00 (taux de 57.5%) par rapport à 2013 (taux 60%) et une diminution importante du subventionnement des primes d'assurances maladie (pour environ 1 million). La Ville de Fribourg et l'ensemble des communes au travers de l'ACF attendent le bilan promis pour 2015 et vont suivre ce dossier de près.

Pour terminer, le Conseil communal constate que l'adaptation du coefficient d'impôt est une anticipation aux besoins incontournables auxquels la Commune devra faire face ces toutes prochaines années. Elle s'inscrit dans une stratégie multiple du Conseil Communal, qui cherche toujours à conserver voire améliorer les prestations aux habitants, en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales,
- continuer à trouver des nouvelles ressources financières pérennes,
- continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE) avec le canton,
- poursuivre l'amélioration des processus internes (GTsol) dans la recherche d'efficacité et d'efficience.

Le Conseil Communal étant tributaire des éléments extérieurs qui influencent les finances communales, il met sa priorité dans la maîtrise totale de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures.

VI. Rapport sur le résultat des comptes des Services Industriels

Le compte de fonctionnement des Services Industriels de la Ville de Fribourg (S.I.F) boucle avec un excédent de recettes de CHF 56'950.00 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différence</u>
Résultat d'exploitation	553'902	319'270	./. 234'632
./. attribution à réserve	470'000	230'000	./. 240'000
./. attribution à réserve projets eau	32'000	32'320	+ 320
Excédent de recettes	51'902	56'950	+ 5'048

Par rapport au budget 2014, l'excédent de recettes est supérieur de CHF 5'048.00.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à CHF 12'539'984.00 inférieur de CHF 102'828.00 aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent CHF 12'220'714.00 supérieurs de CHF 131'804.00.

Les comptes de l'exercice 2014, en relation avec le budget, ont été influencés principalement par :

Sur le plan administratif :

- les frais d'entretien des machines de CHF 43'000.00 inférieurs, diminution due au fait que les achats de mobilier en relation avec l'engagement de nouveaux collaborateurs ont été moins importants que prévus
- les frais de téléphonie moins importants que prévus pour CHF 17'600.00.
- une augmentation des frais de radios de CHF 39'500.00 due au fait que le système de radio étant devenu obsolète il a fallu le remplacer ; un nouveau système a été acquis auprès du Groupe E et un coût unique de CHF 39'900.00 a été facturé.

- une diminution des recettes liées à la refacturation des frais à Frigaz SA de CHF 27'100.00 ; cette diminution s'explique par des charges effectives moins élevées ainsi qu'un taux de refacturation qui passe de 69% dans le budget à 61.6% pour le réel.

Sur le plan du personnel :

- une augmentation des charges de personnel de CHF 449'000.00.
- une diminution de la facturation à Frigaz de CHF 582'000.00 pour deux raisons : une diminution de la masse salariale de CHF 217'000.00 et un taux d'occupation pour Frigaz de 61.6% au lieu de 69% projeté.

Sur le plan des équipements :

- l'augmentation de charges de CHF 38'700.00 provient d'une facturation moins élevée à Frigaz. Le budget extraordinaire de CHF 40'000.00 accordé durant l'année a été compensé par le non-aménagement ou renouvellement de postes de travail

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges CHF 100'500.00 qui provient, d'une part, des frais d'entretien plus élevés que prévus et, d'autre part, du fait que l'achat de 3 voitures lié au projet d'attribution de véhicules aux chargés de clientèle et à l'engagement de nouveaux collaborateurs ne s'est pas fait ; une partie de cette diminution est compensée par la facturation à Frigaz inférieure de CHF 86'800.00.

Sur le plan des immeubles :

- globalement le budget est respecté du point de vue des charges ; toutefois ce budget comprenait un projet d'isolation phonique des bureaux pour un montant de CHF 80'000.00 qui ne s'est pas réalisé. Suite à l'analyse effectuée un montant de CHF 40'000.00 a été provisionné. Par contre certaines dépenses non prévues ont dû se faire telles que :
 - Planche-Inférieure 5 : analyse et surveillance des sols CHF 18'900.00 ;

- Route des Fluides 1 : transformation du système d'accès au bâtiment CHF 4'600.00 ;
- pose d'une bande bitume CHF 4'000.00 ;
- réparation de coupoles, entretien toiture et peinture suite dégâts d'eau CHF 7'000.00 ;
- pose d'un plafond acoustique au bureau des vendeurs pour CHF 3'100.00 ;
- échange système détection incendie pour CHF 8'900.00.

Sur le plan de l'exploitation :

- l'augmentation des frais d'achat de marchandises pour l'entretien des stations/ réservoirs, celle des prestations de tiers ainsi que celle des salaires est compensée par une diminution des frais d'achat de marchandises pour les prestations aux communes, de l'électricité, de l'eau pour les fontaines publiques, pour une diminution globale des frais de CHF 61'400.00. La diminution de la contribution au Consortium de CHF 15'600.00 explique également cette variation.
- l'augmentation des recettes de CHF 204'000.00 qui provient des ventes d'eau et des taxes fixes pour CHF 51'300.00, des revenus des mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne Chésopelloz, Courtepin, Matran et du TWB et des travaux d'entretien supplémentaires pour CHF 125'800.00 ; la provision de CHF 5'000.00 pour perte sur débiteur a été très peu utilisée. La diminution des ventes d'eau pour les fontaines publiques péjore par contre les recettes pour un montant de CHF 17'700.00. Suite à la signature de la convention avec le CEFREN une facture leur a été adressée pour l'eau de secours de 2014, le montant encaissé de CHF 34'900.00 ne figurait pas au budget.

Sur le plan des réseaux :

- les coûts effectifs de matériel et de génie civil sont de CHF 211'100.00 supérieurs au budget.
- l'augmentation des recettes due aux subventions reçues de l'ECAB qui sont de CHF 14'300.00 supérieures au budget.

Sur le plan des installations :

- les renouvellements ou installations de raccords privés qui présentent une charge supérieure de CHF 391'300.00 à ce qui avait été budgétisé ; cette charge est partiellement compensée par un excédent de ventes de CHF 345'900.00.

Sur le plan des amortissements :

- les amortissements sont inférieurs au budget suite à la non-réalisation de l'entier des investissements et de la fin du cycle d'amortissement des anciens investissements.

Après attribution de CHF 230'000.00, la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures se monte à CHF 6'966'151.00 à fin 2014.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2014 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :



Pierre-Alain Clément



Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 39, du 14 avril 2015 ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	234'081'739.43
Total des charges	<u>232'872'645.23</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>1'209'094.20</u></u>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2014 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	15'346'706.02
Total des charges	<u>15'289'755.98</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>56'950.04</u></u>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

La Collaboratrice scientifique :

Lise-Marie Graden

Nathalie Defferrard Crausaz